



**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL**

**Mémoire sur le projet
de politique culturelle du Québec**

**Présenté dans le cadre de la consultation générale en vue du
renouvellement de la politique culturelle du Québec**

Laval, le 6 mai 2016

Table des matières

| | |
|---|----------|
| PRÉSENTATION DE L'AQPI..... | 3 |
| PARTIE 1 RÉSUMÉ..... | 4 |
| PARTIE 2 ENJEUX..... | 5 |
| <i>2.1 PRÉSERVER LE PATRIMOINE INDUSTRIEL DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</i> | <i>5</i> |
| <i>2.2 INNOVER DANS LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE INDUSTRIEL.....</i> | <i>6</i> |
| <i>2.3. LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE</i> | <i>7</i> |
| <i>2.4. LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT.....</i> | <i>8</i> |
| PARTIE 3 RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION..... | 9 |

Présentation de l'Aqpi

L'Association québécoise pour le patrimoine industriel (Aqpi) est un organisme national en patrimoine qui a pour mission de promouvoir l'étude, la connaissance, la conservation, l'intégration et la mise en valeur du patrimoine industriel au Québec. Fondée en 1988, elle s'est fait connaître depuis par ses nombreuses activités : réalisation de bulletins aux membres, projets de fiches d'inventaire, outils (répertoire des intervenants, bibliographie, guide des archives), congrès et publication d'actes de congrès, conférences et visites sur le terrain, interventions sur certains dossiers, etc.

Notre réseau de partenaires est présent sur l'ensemble du territoire du Québec. À titre d'exemple, nos congrès ont eu lieu dans plus de 10 régions du Québec (Montréal, Mauricie, Laval, Outaouais, Montérégie, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie et Saguenay-Lac-Saint-Jean). L'Aqpi est une association nationale reconnue par le Ministère de la Culture et des Communications bien que celui-ci ait mis fin à la subvention d'aide au fonctionnement en 2015.

La période d'industrialisation au Québec nous a légué un riche patrimoine qu'il est important de mieux connaître et de conserver. Notre société a été marquée par ce patrimoine constitué d'archives écrites ou iconographiques, d'objets, de machines et d'outils, de bâtiments, de sites, de paysages, de technologies et de savoir-faire. L'histoire des entreprises et l'histoire ouvrière sont des facettes essentielles de notre histoire nationale.

Le patrimoine industriel est global, puisqu'il ne se limite pas à une forme ou à un support. Il fait partie intégrante des paysages culturels humanisés du Québec. Nous pensons aussi que le patrimoine industriel est un outil de promotion et de développement économique. En effet, tout comme les autres types de patrimoine, le patrimoine industriel est un actif qui nous vient du passé et que nous devons léguer aux générations futures. C'est pourquoi l'Aqpi participe à la Table de concertation des organismes nationaux en patrimoine bâti et à ce titre nous appuierons aussi leurs démarches réalisées dans le cadre de cet exercice.

Aujourd'hui, nous profitons de l'occasion qui nous est offerte par la consultation publique pour commenter ce projet en examinant plus en détail les préoccupations de notre association en lien avec une politique culturelle dans son ensemble et certaines de ses dispositions particulières.

Partie 1. Résumé

Dans ce mémoire, l'Aqpi prend position sur différents enjeux liés à l'élaboration et la mise en application de cette nouvelle politique et tente également de soulever quelques questions permettant de stimuler la réflexion.

L'Aqpi salue d'abord la démarche de consultation publique entreprise par le Ministère de la Culture et des Communications en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec, prévue en 2016. Nous sommes particulièrement enthousiasmés face au traitement particulier qui sera accordé au patrimoine parallèlement à cette consultation. Nous espérons que cette réflexion sur le patrimoine conduira à l'élaboration d'une politique sur le patrimoine culturel du Québec assortie d'un plan d'action.

Dans un mémoire déposé en 1992 à la Commission sur la politique du patrimoine culturel, l'Aqpi faisait valoir l'importance de se doter d'un encadrement général pour assurer la sauvegarde du patrimoine industriel. En 2010 dans notre mémoire sur le projet de loi sur le patrimoine culturel, nous avons mentionné « qu'il est impératif d'adopter une politique sur la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel en amont de cette nouvelle loi. » Nous sommes convaincus que cela permettrait de mieux définir l'implication et le rôle proactif que devrait adopter le Ministère de la Culture et des Communications en matière de définition, de reconnaissance, de protection et de mise en valeur du patrimoine. Nous espérons donc que la nouvelle politique culturelle par un volet adéquat sur la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel au Québec permettra de couvrir cette lacune.

Finalement, nous relevons quelques inquiétudes et nous soulevons quelques questions à la suite à la lecture du cahier de consultation remis lors de cet exercice de consultation. Tout d'abord, l'absence de mention de protection dans l'énoncé des principes nous inquiète. Ensuite, l'Aqpi relève quelques enjeux qui demeurent préoccupants dans certains thèmes mis en évidence dans ce cahier. En terminant, nous proposons quelques recommandations à la lumière des enjeux exprimés dans ce mémoire.

Partie 2. Enjeux

Le contenu du cahier de consultation a servi de base à notre réflexion. Cette lecture nous permet de faire ressortir quelques enjeux majeurs pour le patrimoine industriel au Québec. À la lecture des huit principes énoncés dans ce cahier, il nous est apparu qu'il manquait un principe important menant à l'élaboration de cette future politique culturelle du Québec. En effet, il est primordial à notre avis qu'un principe porte sur la protection du patrimoine culturel. **Et plus encore, il faut absolument reconnaître, protéger et valoriser la diversité patrimoniale.**

Nous reprenons donc ici certains éléments qui nous semblent essentiels dans cette réflexion sur les enjeux à prendre en considération dans une future politique culturelle du Québec.

2.1 Préserver le patrimoine industriel dans une perspective de développement durable

De par sa nature, le patrimoine industriel n'est pas sectoriel, il est multiforme. Il recoupe plusieurs types de patrimoine, donc sa préservation se pose en termes de mémoire collective. Les friches industrielles témoignent de l'entrée du Québec dans l'ère industrielle et de ses changements économiques successifs. Force est de constater qu'il y a eu plusieurs changements ou transformations ces dernières années dans l'univers de l'industrialisation au Québec qui entraîne annuellement des fermetures d'usines centenaires. Ces fermetures ne concernent pas seulement des bâtiments. Ces lieux témoignent aussi des savoirs et des savoir-faire de travailleurs, d'une technologie particulière et d'un milieu de vie et de travail. Lors de ces fermetures d'usines, les bâtiments sont souvent laissés à l'abandon, leur technologie démantelée et le savoir dispersé. La seule trace qui peut être préservée est le bâti, et ce, quand on lui trouve une nouvelle vocation. Dans bien des cas, les promoteurs ne veulent pas prévoir de réhabilitation de bâtiments dans leur projet par manque d'expertise ou pour des raisons de coûts. Trop souvent, l'argument monétaire effraie les parties prenantes (individus, institutions, municipalités, entreprises) et devient un frein pour trouver des alternatives à la démolition et empêche de trouver des solutions qui allieraient les principes du développement durable et la préservation de l'esprit du lieu. À Montréal, il y a de beaux exemples de réhabilitation de bâtiments industriels comme les Shops Angus situées dans Rosemont-La-Petite-Patrie ou la Coopérative d'habitation Station no 1 située dans Hochelaga-Maisonneuve dont le bâtiment est un ancien poste de transformation où on a conservé le pont roulant d'origine dans la cour intérieure.

Au Québec, plusieurs instances municipales ont inventorié leur patrimoine industriel au cours des dernières années. Le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) a aussi contribué à sa connaissance par divers projets,

dont des fiches d'inventaires dans le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. D'ailleurs, notre association a reçu deux subventions pour réaliser des fiches d'inventaire sur le patrimoine industriel et ses acteurs. (<http://www.aqpi.qc.ca/inventaires.html>)

Mais cet exercice pour documenter le patrimoine industriel au Québec est loin d'être terminé; il reste encore sous-représenté dans ce répertoire. Enfin, cette identification doit servir à protéger le patrimoine et non devenir un simple témoignage de la présence de ces industries.

Le cahier de consultation sur le renouvellement de la politique culturelle identifie un enjeu particulier en ce qui a trait au patrimoine religieux et de sa conservation. À ce titre, nous pensons que l'avenir du patrimoine industriel est autant en danger que le patrimoine religieux et que celui-ci devrait faire aussi faire également l'objet d'un exercice particulier de protection de la part du gouvernement du Québec. Il faut sensibiliser et convaincre les acteurs, c'est-à-dire les personnes œuvrant dans les entreprises elles-mêmes et les intervenants en patrimoine, de la valeur unique de leurs biens patrimoniaux.

Il faut envisager une approche globale pour la préservation du patrimoine industriel. Celle-ci doit être élaborée dans la perspective du développement durable, indissociable des dimensions économique, sociale et environnementale. Les témoins du patrimoine industriel font partie du patrimoine culturel du Québec et sont donc des éléments importants à préserver pour les générations futures.

2.2 Innover dans la protection et la mise en valeur du patrimoine industriel

Pour travailler à entreprendre la sauvegarde et la mise en valeur en collaboration avec les acteurs actuels du patrimoine industriel, il est nécessaire de créer des liens. Pourquoi ne pas préconiser la conservation de bâtiments, d'équipements, d'archives, de savoirs et savoir-faire d'intérêt patrimonial dans des entreprises toujours opération? La mise en valeur du patrimoine industriel passe également par l'utilisation des nouvelles technologies. En effet, en intégrant plusieurs facettes du patrimoine dans un projet de réhabilitation, son appropriation en est facilitée.

À titre d'exemple, l'ajout de la dimension intangible apporte beaucoup à la sensibilisation du patrimoine industriel. Le patrimoine industriel concerne des lieux de production fascinants, mais parfois rébarbatifs dans des domaines aussi variés que les mines, l'énergie, le bois, l'alimentation et le transport. Il est parfois difficile pour une population d'apprécier ces éléments évolutifs du paysage industriel. L'apport de l'intangible permet d'humaniser ce patrimoine. Ainsi l'UNESCO a inscrit en 2012 d'anciens sites miniers français et belges au patrimoine mondial. Francesco Calzolaio, un des experts en patrimoine industriel européen a dit au sujet de cette inscription : « Dans le cas des nouveaux sites

miniers sélectionnés, comme souvent en Europe, l'inscription a été acceptée quand les institutions ont réussi à démontrer leur capacité à bâtir un sentiment d'identité de la citoyenneté et un sens de l'histoire articulé autour du patrimoine matériel et immatériel de l'industrie » (<http://www.euractiv.fr/specialreport-industrial-revival/unesco-rend-hommage-au-patrimoine-news-514001>).

Au plan international, plusieurs pays mettent en valeur leurs anciens sites industriels et s'en servent comme moteur de développement économique régional. L'Allemagne est une pionnière de la mise en valeur du patrimoine industriel par la transformation d'anciennes infrastructures industrielles en attraits culturels. Plus près de nous, la ville de Lowell, ancienne ville de textile au Massachusetts vit maintenant au rythme des saisons touristiques. Au Québec, des municipalités comme Shawinigan avec la Cité de l'énergie, Trois-Rivières avec Boréal, Centre d'histoire papetière ou Salaberry-de-Valleyfield avec le Musée des Deux-Rives (Muséo) ont choisi de mettre en évidence leur passé de ville industrielle pour attirer des visiteurs. Il est donc évident que l'entrelacement du patrimoine bâti, intangible, informationnel et technologique permet à la communauté de s'approprier son histoire industrielle.

2.3 Le rapport du citoyen à la culture

À l'Aqpi, selon un récent sondage réalisé auprès de nos membres, les visites sur le terrain de lieux industriels sont les activités les plus prisées. Plusieurs autres organismes offrent des visites industrielles ou des visites de quartier à pied. Des initiatives citoyennes aident à la préservation des éléments du patrimoine en le faisant connaître. Les Amis de la Goodyear et du site des Anciennes industries, Mémoire du Mile-End et la Société historique Ahuntsic-Cartierville ne sont que des exemples récents d'organismes initiés par des citoyens afin d'aider à la préservation et la connaissance du patrimoine en général et également du patrimoine industriel en particulier. Mais face à des projets de démolition de lieux industriels, les revendications de ces citoyens ne permettent pas d'empêcher l'irréparable.

Les organismes nationaux, locaux, les citoyens et les propriétaires de sites industriels ont besoin d'un leadership fort et donc de l'appui du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans leur projet de sauvegarde de bâtiments patrimoniaux. Nous sommes de l'avis que c'est au MCC de déterminer les éléments incontournables du patrimoine à conserver au Québec et de s'assurer d'intégrer les municipalités et les citoyens dans cette vision.

2.4 La gouvernance et le financement

Il est important que le MCC soit garant des éléments culturels nationaux. Nous avons mentionné dans notre mémoire sur le projet de loi sur le patrimoine culturel que «le rapprochement avec les collectivités concernées est essentiel, mais un transfert de responsabilités vers les municipalités nous inquiète». Si certaines municipalités se préoccupent d'identifier et de protéger leur patrimoine, certaines ne font malheureusement pas toujours leur travail correctement. C'est du cas par cas.

Impliquer les instances municipales dans la protection du patrimoine est important. Leur en donner les moyens est encore mieux. Le rôle des municipalités est essentiel tout au long du processus qui permet à un bien d'être protégé par un statut de bien patrimonial. Par contre, le MCC doit se garder un rôle d'arbitre ultime, primordial pour éviter certaines dérives locales comme des démolitions de bâtiments d'une valeur patrimoniale importante pour le Québec. En effet, le MCC qui a une vue d'ensemble des éléments patrimoniaux sur son territoire, doit se garder le rôle de terminer si un bien a une valeur emblématique ou historique pour le Québec.

Enfin, le patrimoine industriel est un type de patrimoine moins connu de la population en général et donc plus en danger de conservation. Si une municipalité ne démontre pas d'intérêt envers son patrimoine industriel, il serait primordial que le MCC puisse servir de guide, démontrant à la municipalité les façons d'évaluer et d'agir, ainsi que les avantages qui en découlent (ex. tourisme culturel).

- Les associations nationales en patrimoine et leur rôle

Les organismes nationaux en patrimoine sont les porte-étendards de leur domaine d'expertise et assurent un leadership institutionnel de première importance. Il y a donc lieu de leur accorder une aide financière adéquate. Nous pensons qu'il est important de reconnaître les organismes tel l'Aqpi comme experts dans leur champ d'intervention et de soutenir leurs actions par un financement adéquat au fonctionnement et aux projets.

De plus, les organismes œuvrant dans le domaine du patrimoine, qui, comme l'Aqpi, bénéficient d'un réseau d'experts, pourraient être appelés à collaborer plus étroitement avec le MCC sur différents projets. Ces regroupements d'experts avec leurs connaissances constituent une ressource qui mériterait d'être mise à profit par le MCC. Ces collaborations pourraient se manifester à travers l'élaboration de projets de recherche visant l'identification de biens patrimoniaux d'intérêt national ou encore l'intervention dans différents dossiers de reconnaissance ou de diffusion du patrimoine.

Partie 3. Recommandations et conclusion

À la lumière des enjeux exprimés dans la partie 2 de notre mémoire, nous formulons les recommandations suivantes :

Projet de politique culturelle du Québec

- intégrer la protection du patrimoine culturel sous toutes ses formes comme un des principes fondamentaux de la nouvelle politique sur le patrimoine culturel;
- reconnaître l'importance spécifique du patrimoine industriel ;
- instaurer des mécanismes permettant d'empêcher les cas de démolition sans qu'il y ait eu au préalable des études, des consultations, etc ;
- aider financièrement les associations nationales à assurer leur mission ;
- envisager le patrimoine, y compris le patrimoine industriel comme un moteur de développement économique régional et prévoir des mécanismes d'aide à la réalisation de projets de tourisme culturel durable ;

Enfin, en plus d'une nouvelle politique culturelle, nous proposons également l'adoption d'une politique du patrimoine qui :

- définirait ce qu'est le patrimoine québécois;
- établirait les priorités nationales en permettant aux acteurs du milieu du patrimoine d'orienter leurs actions en fonction des axes privilégiés ;
- protégerait et valoriserait le patrimoine culturel, y compris le patrimoine industriel ;
- reconnaîtrait, par l'octroi d'un financement approprié, le travail et le rôle des organismes nationaux en patrimoine ;

L'Association québécoise pour le patrimoine industriel (Aqpi) remercie le gouvernement du Québec pour l'opportunité qui lui est offerte de faire valoir ses préoccupations dans l'exercice de consultation publique en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec. Nous espérons ainsi avoir pu contribuer à la réflexion sur le contenu de cette nouvelle politique culturelle du Québec. En dernier lieu, nous réitérons notre désir de collaborer avec le MCC en tant qu'organisme national à promouvoir l'étude, la connaissance, la conservation, l'intégration et la mise en valeur du patrimoine industriel au Québec.